



Le Teipha'lien

Novembre 2011

Éditorial

Adhésion au S.I.A. de La Gaubretière (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

A compter du 1 janvier 2012, Tiffauges fera partie des 10 communes composant le S.I.A. de La Gaubretière : Bazoges en Paillers, Beaurepaire, Chambretaud, La Gaubretière, Les Landes Génusson, Mallièvre St Malo du Bois, St Martin des Tilleuls, Treize-Vents ... et Tiffauges.

Pourquoi transférer notre « compétence assainissement » au syndicat ?

En ces temps où l'on parle beaucoup d'intercommunalité et de regroupements territoriaux, il nous a semblé opportun d'entrer dans ce groupement de communes pour optimiser les moyens mis en œuvre afin d'aboutir à un traitement convenable de nos eaux usées. Comme vous le savez certainement, nous avons commencé la mise en réseau séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux de pluie, mais il nous reste beaucoup à faire. Le syndicat est naturellement plus fort qu'une commune isolée pour obtenir des coûts intéressants.

Pourquoi ne pas avoir adhéré plus tôt ?

Un peu d'histoire locale nous permettra de comprendre. Tiffauges a adhéré au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Cholet Ouest dès sa création en 1948. Lorsque le Syndicat de la Verrie s'est créé en 1955, nous étions déjà liés au Syndicat de Cholet. Lorsque le Syndicat de La Verrie a pris la « compétence assainissement » en 1995, nous étions encore au Syndicat de Cholet que nous n'avons quitté qu'en 1998. Nous avons fait une première démarche d'adhésion en 2004, mais nous devions d'abord diminuer notre endettement (nouvelle station d'épuration), ce qui a été fait. Nous avons attendu la fin de notre contrat avec la SAUR (31 décembre 2011) pour transférer définitivement cette compétence au Syndicat devenu depuis 2010 Syndicat de la Gaubretière.

Quelles conséquences pour l'utilisateur teipha'lien ?

La première conséquence, c'est, nous l'espérons, une accélération de la modernisation de notre réseau et son extension vers les quartiers non desservis. La seconde, c'est une modification des règles de facturation : pour faire bref, le syndicat a un prix d'abonnement moins élevé que celui de la commune, mais son prix du traitement des eaux usées au m3 traité est plus élevé. Ainsi, en 2011, **abonnement** Tiffauges 95,04€, syndicat 40,50€; **m3 traité** Tiffauges 1,2045€, syndicat 1,5452€. Sur la facture, cela se traduit par une diminution pour les « petits » consommateurs (jusqu'à 150m3/an) et par une légère augmentation à partir de 160 m3/an.

N'oublions pas que la Loi Cadre sur l'Eau exige que toutes les eaux rejetées soient traitées avant de rejoindre les cours d'eau. Cette adhésion au S.I.A. de La Gaubretière devrait nous aider à atteindre cet objectif.

Château de Tiffauges

Marché de Noël
La tradition de l'Est

Un décor unique dans la région
3-4 et 10-11 décembre 2011 - Entrée gratuite

VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Marché de Noël au château de Tiffauges

3-4 et 10-11 décembre 2011
Les samedis de 14h à 22h, les dimanches de 14h à 20h

ENTRÉE GRATUITE

Traditions d'un Noël de l'Est à Tiffauges

Un village d'artisans au cœur d'une forêt de sapins enneigés : dans leurs chalets en bois, 45 exposants vous proposent des idées originales de cadeaux. Dans les parfums sucrés des gourmandises, du vin chaud et des marrons grillés, flânez entre les échoppes pour trouver des objets d'art et des produits aux saveurs authentiques.

Un château féerique à la nuit tombée

La magie opère, les arbres et les murailles scintillent de mille feux et vous présentent un décor merveilleux, unique en Vendée.

Concert de Noël SPECTACLE

dans l'église de Tiffauges
le dimanche 4 décembre à 15h00,
donné par le Parlement de Musique.

Au programme : le Messie, de Haendel
Réservations au 02 51 36 93 60
(plein tarif : 16 €, tarif réduit : 10 €)

Des animations pour les petits et les grands

- Le plus grand carillon ambulant de France (53 cloches) : concerts gratuits toutes les demi-heures
- Jehan, le géant de Douai déambule parmi vous
- Concerts gratuits de chants traditionnels de Noël
- NOUVEAUTÉ Sculpteur sur glace
- Forge artisanale
- Manège de chevaux de bois et balades à dos de poney (payant)

Un événement du Conseil général de la Vendée
Château de Tiffauges : BP 14 • 85130 Tiffauges • 02 51 65 70 51
www.vendee.fr • chateau.tiffauges@vendee.fr

VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

**CONSEIL MUNICIPAL N°122
du 14 novembre 2011**

Etaient présents:

MM GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, adjoints.

Mmes BARREAU, BRIN, GARREAU, GAUTRON
MM. CHIRON, HOUSSAYE, OGER, POILANE

Absents excusés: Mmes BAUDRY, MADIOT, M. LANDREAU

Procuration: Mme MADIOT à M. CHATRY, M. LANDREAU à M. BROSSET

Secrétaire de séance: M. CHIRON

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 novembre 2011 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2011,

1 – Décisions prise dans le cadre des délégation accordées au maire

- Emprunt de 198 500 € auprès de la caisse d'Épargne au taux de 4.58 € sur 25 ans pour financer les travaux de l'école publique

- Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 80000 € auprès de la Caisse d'Épargne

- Opération plantations 2011: 158 plants commandés chez Pépinières Ripaud pour un coût de 147.05 € H.T.

- La maison « Gautret » est louée depuis le 1^{er} octobre 2011 par les sœurs Ste Marie pour un loyer mensuel de 827.49 €.

2 – Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement (remplaçant la Taxe Locale d'Équipement à compter du 1^{er} mars 2012) à 1% et de maintenir également l'exonération pour les locaux à usage d'habitation édifiés pour le compte des organisme HLM tels que Vendée Logement ou OPH Vendée.

3 – Convention avec le Conseil Général pour les concerts de Noël dans l'église

Le Conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les ans une convention avec le Conseil Général de la Vendée pour l'organisation d'une manifestation culturelle à l'église de Tiffauges.

4 – Prime « Habiter Mieux »

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dispositif de prime « Habiter Mieux » mis en place par le Conseil Général et fixe le montant de l'aide de la commune à 250 €.

Cette prime « Habiter Mieux » s'adressera aux propriétaires de logements anciens et aux revenus modestes pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat. Les propriétaires pourront prétendre à une aide maximum de 2 100 € s'ils répondent aux critères de ressources et si les travaux effectués permettent un gain de performance énergétique au moins égal à 25%.

5 – Convention avec le SyDEV et Vendée Expansion pour le lotissement Les Érondes

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la convention tripartite proposée par le SyDEV pour le transfert des travaux neufs d'éclairage du lotissement Les Érondes au patrimoine communal.

6 – Convention avec le Conseil Général pour l'entretien des aménagements sur la RD 753

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention qui fixe les conditions d'entretien de l'aménagement de surface de la RD 753 (rue de la Vallée) en agglomération.

7 – Adhésion au Syndicat d'Assainissement La Gaubretière

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune au S.I.A. La Gaubretière à compter du 1^{er} janvier 2012 et a approuvé les statuts modifiés

8 – Représentation de la commune au sein du S.I.A. La Gaubretière

Le Conseil Municipal a désigné les délégués suivants pour représenter la commune au syndicat :
Délégués titulaires: M. CHATRY Maurice et M. HOUSSAYE Daniel

Délégués suppléants: M. POILANE Jean-Michel et Mme GARREAU Gisèle

9 – Lotissement Les Érondes : compte rendu financier novembre 2011

Le Conseil Municipal accepte en premier lieu le compte-rendu financier qui lui a été présenté et en second lieu, les bilans et plans de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion à la date du 31 octobre

2011 sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2011.

10 – Choix du cabinet d'architectes pour l'aménagement du presbytère en mairie

Le Conseil Municipal apporte la précision suivante à la délibération prise pour le choix du cabinet d'architectes : le taux d'honoraire est de 11.50 % pour une enveloppe prévisionnelle de 800 000 €.

11 – Subvention à l'association Familles Rurales – Semaine Enfance Familles

Le Conseil Municipal a voté une subvention de 100 € pour l'organisation de la semaine Enfance Familles par l'association Familles Rurales.

12 – Subvention à l'association Le Goujon Teiphalien

Le Conseil Municipal a voté une subvention de 120 € pour l'association « Le Goujon Teiphalien » pour la participation d'une équipe de Tiffauges au Raid des Chaussées Elite 2011.

13 – Décision modificative du budget communal

Le Conseil Municipal a approuvé une décision modificative du budget communal afin de pouvoir annuler un titre émis à tort. Les modifications sont imputées en fonctionnement aux comptes 673 et 74748 pour un montant de 624 €.

14 – Indemnité de Conseil du receveur municipal

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir au taux de 50% l'indemnité de conseil du receveur municipal.

15 – Règlement de Formation

Le Conseil Municipal, après approbation du Comité Technique Paritaire, décide de valider le règlement de formation.

Fin de conseil

Vie associative

Novembre

Samedi 26 : Sainte Barbe des Pompiers – salle polyvalente

Décembre

Samedi 3 et 10 : Marché de Noël au Château
Dimanche 4 et 11 : Marché de Noël au Château
Samedi 10 : Fête de Noël de l'école J.Y. Cousteau – salle polyvalente
Samedi 17 : Disco du foyer des jeunes – salle polyvalente

Janvier

Dimanche 8 : Vœux du Maire à la population – salle polyvalente
Jeudi 13 : Assemblé Générale du Club de l'Amitié – salle polyvalente

Inscription sur les listes électorales

- vous venez d'avoir 18 ans
- vous allez avoir 18 ans avant le 28 février 2012
- vous avez changé d'adresse dans la commune
- vous avez changé d'état matrimonial
- vous être arrivé(e) dans la commune depuis peu

Si vous voulez voter aux prochaines élections, vous avez **jusqu'au 31 décembre 2011** pour vous inscrire sur la liste électorale et signaler les différents changements.

Pour vous inscrire vous avez deux possibilités :

- soit par internet via le site « mon.service-public.fr »
- soit en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent. (la mairie sera fermée le 31 décembre 2011)



Fermeture exceptionnelle de la mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée les samedi 24 et 31 décembre 2011.